

L'an DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE, le SAMEDI 22 JUIN, à 10 h 06, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en TROISIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 13 h 23).

### ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Virgile KICHENIN, Fernande ANILHA, Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Arnaud HUGUET, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY (arrivée à 11 h 24 au rapport n° 24/3-010), Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Henriette BABET, Haroun GANY

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Julie PONTALBA		par Fernande ANILHA
Ibrahim DINDAR	pour toute la durée de la séance	par Gilbert ANNETTE
Geneviève BOMMALAIS		par Audrey BÉLIM
Karel MAGAMOOTOO	à compter de l'arrivée de sa mandataire à 11 h 24 au rapport n° 24/3-010	par Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY
David BELDA		par Jean-François HOAREAU
Christelle HASSEN	pour toute la durée de la séance	par Claudette CLAIN
Philippe NAILLET		par Brigitte ADAME
Guillaume KICHENAMA	à compter de son départ à 12 h 55 au rapport n° 24/3-033	par Marie-Anick ANDAMAYE
Aurélié MÉDÉA	pour toute la durée de la séance	par Jean-Max BOYER
Michel LAGOURGUE	jusqu'au départ de son mandataire à 12 h 44 au rapport n° 24/3-029	par Jean-Pierre HAGGAI
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY	pour toute la durée de la séance	par Noela MÉDÉA MADEN

### DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance prise dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (37 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

## PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS

En application de l'article L. 2121-14 (alinéas 2 et 3) du code général des collectivités territoriales, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, il a été procédé à la nomination de Jean-François HOAREAU en qualité de président de séance chargé de remplacer la maire pour diriger les débats et pour mettre aux voix les Comptes administratifs 2023 : rapports n° 24/3-009 (Régie des Marchés et Droits de Place), n° 24/3-012 (Régie des Affaires funéraires) et n° 24/3-017 (Budget principal).

### ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	en qualité de	au titre de	rapport n°
- Gilbert ANNETTE	délégués / CINOR	ÉPF Réunion	24/3-005
- Jean-François HOAREAU			
(1) <i>Julie PONTALBA</i> (mandataire : Fernande ANILHA)			
- Benjamin THOMAS			
- Gérard FRANÇOISE	délégué / département	SIDR	24/3-006
(2) <i>Aurélie MÉDÉA</i> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	CAP	24/3-021
- Arnaud HUGUET	vice-président	OMS de Saint-Denis	24/3-022
- Jean-Max BOYER	délégué / ville	SPL OPÉ	24/3-032
- Sonia BARDINOT	déléguée / ville	CAUE	24/3-035
(3) <i>Gilbert ANNETTE</i>	délégués / CINOR	ÉPF Réunion	24/3-046
- Jean-François HOAREAU			
(1) <i>Julie PONTALBA</i> (mandataire : Fernande ANILHA)			
- Benjamin THOMAS			
(4) <i>Christelle HASSEN</i> (mandataire : Claudette CLAIN)	présidente d'honneur	ARCHÉS-OI	24/3-047
(3) <i>Gilbert ANNETTE</i>	lien de parenté	Prends un Asseoir	
(2) <i>Aurélie MÉDÉA</i> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	CAP	
- Marie-Anick ANDAMAYE	lien de parenté	BCD	
- Arnaud HUGUET	vice-président	OMS de Saint-Denis	
(5) <i>Jacques LOWINSKY</i>	élu / conseil municipal	protection fonctionnelle	24/3-057

CINOR	Communauté intercommunale du Nord de la Réunion
ÉPF...	Établissement public foncier de la Réunion
SIDR	Société immobilière du Département de la Réunion
CAP	Club Animation Prévention
OMS...	Office municipal des Sports de Saint-Denis
SPL OPÉ	Société publique locale « Oser pour l'Éducation »
CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
ARCHÉS-OI	Association réunionnaise de Coopération humanitaire, éducative et sociale - océan Indien
BCD	Basket Club dionysien

(1), (2) et (4)

élues absentes à la séance

le (la) mandataire ayant voté en son seul nom propre

(3)

élu parti au rapport n° 24/3-021 à 12 h 30

(5)

élu parti avant examen du rapport n° 24/3-057 à 13 h 21

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Éricka BAREIGTS	sortie à 11 h 14	avant examen du rapport n° 24/3-009
	revenue à 11 h 36	au rapport n° 24/3-016
Dominique TURPIN	partie à 11 h 25	au rapport n° 24/3-010
Éricka BAREIGTS	sortie à 12 h 20	avant vote du rapport n° 24/3-017
	revenue à 12 h 21	au rapport n° 24/3-018
Jean-Pierre HAGGAI	parti à 12 h 44	au rapport n° 24/3-029
Haroun GANY	sorti à 12 h 44	au rapport n° 24/3-030
	revenu à 13 h 09	au rapport n° 24/3-047
Guillaume KICHENAMA	parti à 12 h 55	au rapport n° 24/3-033 en laissant procuration à Marie-Anick ANDAMAYE

**OBJET        Adhésion de la ville de Saint-Denis au Réseau des Centres-Villes durables et de l'Innovation**

---

Le Centre-Ville de Saint-Denis, de par son positionnement, son histoire, son patrimoine culturel est un quartier emblématique. De nombreux commerces, services, administrations s'y concentrent et font de la ville le principal bassin économique de l'île (plus de trois cents commerçants de proximité).

Revitaliser le Centre-Ville, renforcer son attractivité, le moderniser, sont des enjeux majeurs pour la ville. En adaptant les stratégies en fonction de ses besoins et de ses spécificités, la ville s'est engagée dans une stratégie de revitalisation de son Centre-Ville, via :

- la création d'espaces verts et de parcs urbains : intégrer des espaces verts dans le Centre-Ville de nature à rendre l'environnement plus agréable et attrayant pour les résidents et les visiteurs (Diony Parks, etc.) ;
- la promotion des transports alternatifs : encourager l'utilisation des transports en commun, du vélo et de la marche à pied en améliorant les infrastructures et en offrant des incitations telles que des pistes cyclables ;
- le soutien aux commerces locaux : encourager l'installation des TPE-PME en œuvrant avec les associations de commerçants à même d'accompagner leurs pairs ;
- l'organisation d'évènements : créer un calendrier régulier d'évènements culturels, d'art de rue, de festivals et de marchés pour animer le Centre-Ville et attirer les habitants des quartiers (Dimanche Ô Barachois, Marché de nuit, etc.) ;
- l'aménagement des places publiques attractives : réaménager les places publiques pour en faire des lieux conviviaux où les gens peuvent se rencontrer, se détendre et participer à des activités communautaires (square du Barachois, etc.) ;
- la restauration du patrimoine architectural : investir dans la restauration des bâtiments historiques pour préserver le patrimoine de la ville et créer un cadre urbain esthétique et attractif ;
- l'amélioration de la sécurité et de la propreté : mise en place de mesures pour améliorer la sécurité et la propreté du Centre-Ville (présence policière renforcée, installation de caméras de surveillance, mise en place de programmes de nettoyage urbain, etc.) ;
- la consultation et la participation citoyennes : impliquer les résidents, les commerçants et les autres parties prenantes dans le processus de revitalisation en organisant des réunions publiques, des sondages et des ateliers participatifs pour recueillir leurs idées et leurs préoccupations (GPO Bas de la rue Maréchal Leclerc, par exemple).

Afin de compléter les outils destinés à dynamiser l'activité marchande, il est proposé que la ville adhère au Réseau des Centres-Villes durables et de l'Innovation.

Centre-Ville en Mouvement est une association d'élus attachée à la redynamisation et au renouveau des centres-villes. Ce sont six-cent-soixante-douze <sup>(672)</sup> collectivités membres qui composent le Réseau, dans lequel figurent communes, intercommunalités, chambres consulaires etc., sans oublier les conventions qui lient aux programmes nationaux Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain.

Depuis vingt ans, l'association favorise les échanges de bonnes pratiques entre les collectivités, dans des domaines transversaux pour leurs centres-villes : commerce, artisanat, culture, logistique urbaine, mobilité, urbanisme, piétonisation, développement durable, etc.

Adhérer au Réseau des Centres-Villes durables et de l'Innovation, permettra :

- d'appartenir à un réseau national,
- d'être informés régulièrement sur les dernières innovations en centre-ville,
- de mettre en œuvre des projets en bénéficiant d'outils clés en main (fiches techniques, modèles, outils méthodologies, partages d'expériences, etc.) ;
- de bénéficier d'un soutien technique quotidien grâce à la plateforme interactive.

La cotisation pour la ville Saint-Denis – qui compte plus de 100 000 habitants – s'élève à 2 000 € par an.

Cette dépense sera imputée sur le Budget principal de la ville, au compte DECO 0075.

Considérant la volonté de la ville de renforcer l'attractivité du Centre-Ville et de soutenir l'activité commerciale, je vous demande :

- d'approuver l'adhésion de la ville de Saint-Denis au Réseau des Centres-Villes durables et de l'Innovation ;
- de m'autoriser ou mon (ma) représentant(e) à signer tous les actes relatifs à cette adhésion et à acquitter la cotisation annuelle.

**OBJET**      **Adhésion de la ville de Saint-Denis au Réseau des Centres-Villes durables et de l'Innovation**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 24/3-041 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Yassine MANGROLIA - 9ème adjoint au nom des commissions « Ville Ambitieuse » et « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve l'adhésion de la ville de Saint-Denis au Réseau des Centres-Villes durables et de l'Innovation.

**ARTICLE 2**

Autorise la maire ou son (sa) représentant(e) à signer tous les actes relatifs à cette adhésion et à acquitter la cotisation annuelle.

**ARTICLE 3**

Les dépenses seront imputées sur le Budget principal de la ville, au compte DECO 0075.